

Clin d'œil Liguorien



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE Printemps 2025

MOT DE LA MAIRESSE page 2

INFORMATIONS MUNICIPALES pages 3-4-5

URBANISME page 6

LOISIRS ET CULTURE pages 7-8

COMMUNAUTAIRE pages 9-10

PRÉVENTION DES INCENDIES page 11

DIVERS ET COORDONNÉES page 12



MOT DE LA MAIRESSE



**Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,**

Nous sommes rendus au printemps depuis le 20 mars et le lundi 24 mars dernier, nous avons eu la deuxième tempête des corneilles. D'après ma mère, il y a trois tempêtes des corneilles. Soyons patients, la belle température s'en vient!

Suite à la Politique culturelle qui sera adoptée en avril, nous avons reçu notre première subvention du ministère de la Culture et des Communications au montant de 15 000 \$. La Politique culturelle est accompagnée d'un plan d'action triennal. Voilà un geste qui confirme la volonté de poursuivre le développement culturel.

Infirmière en milieu rural - Pour prendre rendez-vous, composez le 450 839-3676. Vous êtes âgé de plus de 50 ans, vous avez besoin de soins, de services de santé ou de prises de sang, ce service est gratuit pour la population de Saint-Liguori. Nous partageons un local avec Sainte-Marie-Salomé et Saint-Jacques. Celui-ci est situé à la pharmacie Uniprix au 11, rue Marcel-Lépine à Saint-Jacques.

Je vous souhaite un très beau printemps. Je vous invite à marcher dehors et à profiter des repas des cabanes à sucre!



Ghislaine Pomerleau, Mairesse



Système d'alertes

Facile et rapide, la municipalité invite ses citoyens à s'inscrire à son système d'alertes. Pour activer votre compte, consultez notre site Internet à l'adresse www.saint-liguori.com sous l'onglet Système d'alertes. Ce système permet aux citoyens de recevoir des alertes par texto ou par courriel lorsqu'une situation urgente survient, que ce soit un bris d'aqueduc, une fermeture d'eau, un avis d'ébullition, une fermeture de rue ou tout autre événement.

Conseillers municipaux



Jean
Bourgeois
Siège 1



Serge
Rivest
Siège 2



Pierre-Luc
Gaudreau
Siège 3



Claude
Bélisle
Siège 4



Sophie
Desrosiers
Siège 5



Pierre-Luc
Payette
Siège 6

INFORMATIONS MUNICIPALES

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL À L'OCCASION DU CONGÉ DE PÂQUES

Le bureau municipal sera fermé à l'occasion du congé de Pâques le jeudi 17 avril, le vendredi 18 avril et le lundi 21 avril 2025 inclusivement. L'équipe municipale vous souhaite de Joyeuses Pâques!

TERRAIN DE TENNIS ET PICKLEBALL

Dès que la température le permettra en mai, les terrains de tennis et du pickleball situés au Chalet des loisirs seront accessibles pour nos citoyens. Aucune plage horaire n'est attribuée pour le tennis ou le pickleball, mais la courtoisie des utilisateurs est de mise afin d'accommoder les adeptes de ces deux sports.

Les sites sont disponibles tous les jours et les lumières s'éteindront automatiquement à 23 heures. Surveillez nos médias sociaux pour la date d'ouverture et la réglementation d'utilisation. Bonne saison!



DISTRIBUTION DE PETITS ARBRES ET DE COMPOST

Il y aura distribution de petits arbres et de compost gratuitement aux citoyens de Saint-Liguori. Celle-ci aura lieu le samedi 17 mai 2025 de 9 heures à midi dans le stationnement du garage municipal au 350, rue Héroux.

Faites vite, les premiers arrivés seront les premiers servis! Limite de trois petits arbres et un sac de compost par adresse civique et c'est gratuit.



VENTES DE GARAGE COMMUNES

Beau temps, mauvais temps, les 7 et 8 juin prochains se tiendront les ventes de garage communes dans notre Municipalité. Lors de cette fin de semaine, aucun permis n'est nécessaire pour tenir une vente de garage sur son terrain. Profitez bien des aubaines et profitez-en pour faire un bon ménage de printemps!



INFORMATIONS MUNICIPALES

SERVICE DE CONTENEURS POUR APPORTS VOLONTAIRES au garage municipal au 350, rue Héroux



HEURES D'OUVERTURE

Ouverture 26 avril

Lundi au vendredi : **sur rendez-vous 24 heures à l'avance**

soit à 8 h, 11 h 30 ou 15 h au 450 753-3570 poste 0

Samedi : sans rendez-vous à partir du 26 avril jusqu'à la fin d'octobre de 8 h 30 à 13 h

CONDITIONS D'UTILISATION

- Pas de véhicule immatriculé F et L
- Pas d'entrepreneur
- Preuve de résidence exigée
- Limite de 3 voyages de remorque par année
- Vous êtes seul responsable du déchargement de vos matières
- Circuler prudemment sur le site
- Les résidents ne peuvent pas utiliser les conteneurs pour le dépôt d'encombrants (matelas, divan, etc.) *Consultez les dates de collectes dans le calendrier municipal.*



MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE CONTENEUR RÉGULIER

Matériaux de construction, rénovation, démolition, céramique, bardeaux d'asphalte, palette de bois, bain, douche, évier, lavabo, toilette, meubles démontés, petits électroménagers pour la cuisine comme cafetière, grille-pain, micro-ondes, aspirateur, outils, jouets, vêtements, branches

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE CONTENEUR DE FER ET MÉTAUX

Électroménagers (incluant réfrigérateur, congélateur et climatiseur), pièces de véhicules automobiles (sauf le plastique), chauffe-eau, bicyclette, barbecues, petits moteurs style tondeuse à gazon, souffleuse, coupe-herbe, etc. (les objets nécessitant de l'essence et de l'huile doivent être complètement vidés), aluminium, cuivre, fer, fonte, tôle, bronze et acier inoxydable

MATIÈRES REFUSÉES

Ordures ménagères, gros meubles non démontés, pneus, terre, pierre, béton, ciment, sable, sols contaminés, tout matériel explosif, bonbonne de propane, cadavres d'animaux, déchets biomédicaux, boues, fumiers, les Serpuariens (appareils électroniques comme télévisions, écrans, ordinateurs de bureau ou portables, système audio et vidéo, imprimantes, consoles de jeux vidéo, téléphones ou cellulaires), les résidus domestiques dangereux (RDD) tels que peinture, piles, solvant, huiles usées, produits chimiques avec les logos suivants :

Corrosif



Inflammable



Toxique



Explosif



INFORMATIONS MUNICIPALES

COLLECTES DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ET SERPUARIENS

La MRC de Montcalm, en collaboration avec ses municipalités/ville, offre à sa population un service gratuit de prise en charge de résidus domestiques dangereux (RDD), de pneus hors d'usage* et de matériel électronique. Le service comprend 5 collectes municipales annuelles. Tous les citoyens des municipalités/ville de la MRC de Montcalm peuvent se présenter à ces collectes sur présentation d'une pièce d'identité avec adresse.

EXEMPLES DE RDD ET SERPUARIENS^{MD} ACCEPTÉS

CUISINE

- Ammoniaque (nettoyant pour vitre)
- Cire à meuble et à plancher
- Combustible à fondue
- Liquide pour débouche-tuyau
- Nettoyant à four et pour métaux
- Poudre à récurer



SALLE DE BAIN

- Alcool à friction et antiseptique
- Colorant capillaire
- Fixatif et parfum
- Médicament
- Nettoyant de toilette
- Vernis à ongles et dissolvant

GARAGE ET REMISE

- Acide muriatique
- Aérosol
- Antigél
- Batterie d'automobile
- Bombonne de propane
- Chasse-moustiques
- Essence et gazoline
- Engrais chimique
- Extincteur d'incendie
- Huile usée et filtre
- Pesticide et insecticide
- Poison pour rongeurs
- Produit d'entretien de piscine

*Pneus hors d'usage déjantés d'un diamètre global n'excédant pas 48,5 pouces

SALLE DE LAVAGE

- Adoucissant
- Cire à chaussure
- Détachant et détersif
- Eau de javel



SOUS-SOL ET PLACARD

- Ampoule fluocompacte
- Boule à mites
- Colle à base de solvant
- Décapant
- Peinture, teinture, vernis
- Pile rechargeable et non rechargeable
- Préservatif pour le bois
- Solvant

PRODUITS ÉLECTRONIQUES

- Dispositifs d'affichage (Téléviseurs et moniteurs d'ordinateurs)
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques
- Ordinateurs de bureau et portables
- Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau
- Systèmes audio/vidéo, GPS et ensembles de cinéma maison
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs



DATES DES COLLECTES ACCESSIBLES À TOUS LES RÉSIDENTS DE LA MRC DE MONTCALM

8 h à 16 h

SAINT-LIGUORI

10 mai 2025
732, rue Jetté
Parc municipal

SAINT-CALIXTE

19 juillet 2025
315, rue Lajoie
Garage municipal

SAINT-LIN-LAURENTIDES

2 août 2025
217, rue Industrielle
Écocentre

SAINTE-JULIENNE

6 septembre 2025
2456, route 125
Garage municipal

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

20 septembre 2025
1051, rue Principale
Garage municipal

URBANISME

ABRIS D'AUTOS TEMPORAIRES

Les abris d'autos temporaires devront être retirés par les citoyens au plus tard le 15 mai en accord avec la réglementation municipale. Ils devront être entièrement démantelés et remisés pour la période estivale, incluant la toile et la structure.



DEMANDE DE PERMIS

L'arrivée du printemps rime avec travaux d'entretien et travaux de constructions, avant d'entreprendre un projet sur votre propriété, informez-vous auprès du service de l'urbanisme et assurez-vous d'obtenir le permis requis, s'il y a lieu. Un permis est nécessaire si vous prévoyez :

- Construire ou agrandir un bâtiment ou un bâtiment accessoire;
- Rénover, réparer ou transformer un bâtiment ou un bâtiment accessoire;
- Installer une piscine démontable, hors terre ou creusée;
- Creuser un puits;
- Mettre en place ou remplacer une installation septique;
- Démolir un bâtiment ou bâtiment accessoire;
- Construire, installer ou modifier une enseigne;
- Réaliser des travaux en bordure d'un cours d'eau;
- Travaux extérieurs sur le terrain;
- Etc.

PISCINES RÉSIDENIELLES

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants.



**SÉCURISONS
LES PISCINES
RÉSIDENIELLES**

Adopté en 2010, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Pour en savoir plus, consultez la page MAMH (Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles).

LOISIRS ET CULTURE

BIBLIOTHÈQUE

Venez visiter la bibliothèque du samedi 29 mars au jeudi 17 avril 2025, vous aurez droit à un coupon de participation par visite afin d'avoir la chance de participer à des tirages de Pâques.

Pour les enfants, deux tirages d'un chocolat Giacomo dont un commandité par le Marché de Rapides. Pour les adultes, deux tirages d'un panier-cadeau de produits de l'érable de la Cabane à Papio.

Le samedi 5 avril prochain aura lieu un bricolage, soit la fabrication d'un œuf de Pâques de 9 h 30 à 11 heures à la bibliothèque pour le 5 à 12 ans. L'enfant doit être capable de manipuler un pistolet à colle ou avoir l'aide d'un parent. Les inscriptions ne sont pas requises et c'est gratuit.

La bibliothèque sera fermée pour Pâques le samedi 19 avril et lundi 21 avril 2025 et sera fermée pour la Journée nationale des patriotes le lundi 19 mai 2025.

Le samedi 31 mai prochain de 9 h 30 à 10 h 30 aura lieu un conte avec Marimagine *Le voleur de couches* pour les 3 à 8 ans. Surveillez les inscriptions via la page Facebook de la bibliothèque.

Tirages de Pâques



L'équipe de bénévoles et la responsable de la bibliothèque tiennent à vous souhaiter de Joyeuses Pâques ainsi qu'à votre famille!

**Rappel - Le samedi 12 avril à 9 h 30
c'est la chasse aux cocos à l'église
pour les enfants inscrits.**



LOISIRS ET CULTURE

Camp
de jour
2025

**Période d'inscription
du 25 mars (10h) au 9 mai**
(inscription pour les non-résidents à partir du 22 avril)

au : <https://gvl-rive-nord.com/> sous l'onglet camps

www.facebook.com/groups/stliguori/



**Lieu : chalet des loisirs
732 rue Jetté, Saint-Liguori**

8 semaines d'activités



4 semaines thématiques

Semaine 0 : 25 au 27 juin (camp régulier)
Semaine 1 : 30 au 4 juillet (camp régulier)
Semaine 2 : 7 au 11 juillet (cuisine du monde)
Semaine 3 : 14 au 18 juillet (sport en folie)
Semaine 4 : 21 au 25 juillet (camp régulier)
Semaine 5 : 28 juillet au 1 août (camp régulier)
Semaine 6 : 4 au 8 août (mission décoration)
Semaine 7 : 11 au 15 août (médiéval)

Tarifification à la semaine

Semaine 0 : 25 au 27 juin
Tarif 1er enfant: 51 \$
Tarif 2e enfant: 48 \$
Tarif 3e enfant: 45 \$
Tarif non-résident: 78 \$
Service de garde: 21 \$

Semaine 1 à 7: 30 juin au 15 août
Tarif 1er enfant: 85 \$
Tarif 2e enfant: 80 \$
Tarif 3e enfant: 75 \$
Tarif non-résident: 130 \$
Service de garde: 35 \$

**4 sorties facultatives
(entre 40 \$ et 50 \$)**

COMMUNAUTAIRE

FADOQ DE SAINT-LIGUORI



Dimanche 13 avril

ACCUEIL DÈS 12 h 30 ET DÉBUT À 13 h

Au Chalet des loisirs au 732, rue Jetté à Saint-Liguori

OUVERT AUX 18 ans et +

PLACES LIMITÉES PRÉ-INSCRIPTIONS SUGGÉRÉES

AU 450 756-2713

Licence de bingo récréatif de la RACJ du Québec

PROCHAINS REPAS DE LA FADOQ

Inscription obligatoire au 450 756-2713

Jeudi 17 avril à 12 h



**DÎNER
DE
PÂQUES**

MENU

Potage aux légumes
Suprême de poulet sauce
aux champignons
Légumes d'accompagnement
Gâteau poires-caramel
Thé, café



**FÊTE DES
MÈRES**

**JEUDI
8 MAI
à 12 h**



**FÊTE
DES
PÈRES**

**Dimanche
15 juin
à 12 h**

AU CHALET DES LOISIRS

Permis



pour apporter

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, les membres du Club Fadoq Saint-Liguori sont convoqués à l'assemblée générale annuelle 2024-2025 des membres.



Jeudi 8 mai 2025 à 10 h 30
Au Chalet des Loisirs
732, rue Jetté à Saint-Liguori

Avis donné à Saint-Liguori, en date du 1er avril 2025.

Estelle Roberge sec.

Le conseil d'administration



MM. Gilbert Ross, Serge Rivest, Henri Mondor et René Faulkner terminent leur mandat de deux ans. Si vous désirez soumettre votre candidature au poste d'administrateur, communiquez avec le secrétariat au 450 756-2713 ou au « fadoqstliguori@gmail.com » pour obtenir un formulaire de mise en candidature qui vous sera remis version numérique ou papier.

PROCHAINE COLLECTE HÉMA-QUÉBEC

24 avril 2025

Au Club de Golf Montcalm, 1800 Ch. Nadeau, St-Liguori



On est toujours
là pour vos dons.

PRENDRE RENDEZ-VOUS



HémaQuébec

au 1-800-343-7264 ou au

« *jedonne@hema-quebec.qc.ca* »

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES



LA PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT

Chaque année, la majorité des incendies de forêt sont causés par des comportements accidentels liés à l'activité humaine. Il suffit d'un seul geste négligent pour qu'une forêt parte en fumée.

Les trois principales causes de feux de forêt sont : le brûlage de rebuts, les feux de camp et les articles de fumeur. Pour chacune de ces causes, nous vous offrons des alternatives écologiques ou des conseils sécuritaires.

BRÛLAGE DE REBUTS

Il existe d'autres moyens que les feux à ciel ouvert pour disposer des rebuts :

- Le compostage
- Les collectes municipales (matières organiques, feuilles, résidus de jardin...)
- Le service de collecte des branches (informez-vous auprès de votre municipalité)
- L'Écocentre

FEUX DE CAMP

Optez plutôt pour l'ambiance agréable d'un feu de foyer extérieur. Plus sécuritaire qu'un feu de camp, il offre une belle alternative. De plus, aucun permis de brûlage n'est nécessaire pour en profiter.

Votre foyer doit simplement respecter ces exigences :

- Être équipé d'un pare-étincelles sur au moins 3 côtés et sur le dessus;
- Être installé à au moins 4 mètres des bâtiments, et à au moins 3 mètres de tout matériau combustible;
- Être situé dans la cour arrière à une distance minimale de 3 mètres des limites de la propriété.



ARTICLES DE FUMEUR

Lorsque vous êtes à l'extérieur, respectez ces précieux conseils :

- S'abstenir de fumer en marchant, en travaillant ou en se déplaçant en VTT;
- Toujours éteindre son mégot de cigarette en le mouillant ou en l'écrasant sur une roche;
- Ne pas jeter un mégot de cigarette par terre, dans un bac ou un pot de fleurs;
- Ne pas lancer un mégot de cigarette par la fenêtre d'un véhicule;
- Ne jamais laisser une cigarette allumée sans surveillance.

SACHONS QUE NOUS AVONS TOUS LE POUVOIR D'AGIR EN ADOPTANT LES BONS COMPORTEMENTS



Découvrez les **12 actions pour protéger son habitation**

www.sopfeu.qc.ca/prevention/protegez-son-habitation/



Rappel

Interdiction de feux à ciel ouvert du 15 avril au 15 octobre
Aucun permis de brûlage n'est délivré pendant cette période

Vous avez des questions? N'hésitez pas à consulter notre site web ou à nous écrire → prevention@vivrescb.com.

Pour connaître l'indice de danger d'incendie, visitez le www.sopfeu.qc.ca/etat-situation.

VOUS ÊTES VICTIME D'UNE FRAUDE ?

SIGNEZ L'INCIDENT AUPRÈS DES ORGANISMES SUIVANTS :

- ➔ **Votre institution bancaire**
- ➔ **Votre compagnie émettrice de la carte de paiement**
- ➔ **Votre fournisseur de service (internet, téléphonie cellulaire)**
- ➔ **Vos agences nationales d'évaluation de crédit :**
 - Équifax Canada : 1 800 465-7166
 - TransUnion Canada : 1 877 713-3393
- ➔ **Signalez l'incident au Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501 ou au www.antifraudcentre-centreantifraude.ca**

SIGNEZ LA FRAUDE AUPRÈS DE VOTRE SERVICE DE POLICE :

Joindre votre service de police local ou la Sûreté du Québec au **310-4141** ou ***4141** (cellulaire)

SIGNEZ LA SITUATION AUPRÈS DES AUTRES ORGANISMES DE SERVICES PUBLICS :

Pour joindre l'*Autorité des marchés financiers* :
Québec : 418 525-0337 | Montréal : 514 395-0337 | Autres régions : 1 877 525-0337
Pour consulter la liste et les coordonnées des organismes, vous référer au document de la Commission d'accès à l'information : « *Perte ou vol de son identité : Comment réagir ?* »

SIGNEZ UNE FRAUDE LIÉE AUX PRESTATIONS GOUVERNEMENTALES :

Pour des prestations liées aux programmes administrés par :
-l'Agence du revenu du Canada, consultez les directives sur le [site](#) ou composez le 1 800 959-7383.
-Revenu Québec, composez le 1 800 267-6299 ou formulez une [plainte en ligne](#)

COORDONNÉES DE LA MUNICIPALITÉ

Bureau municipal
840, rue Richard
Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Téléphone : 450 753-3570
Télécopieur : 450 753-4638
Courriel : info@saint-liguori.com
Site Internet : www.saint-liguori.com
Facebook : facebook.com/saintliguori

HEURES D'OUVERTURE

Lundi et mardi : 8 h à 12 h et 12 h 30 h à 16 h 30
Mercredi : 8 h à 12 h et 12 h 30 à 17 h
Jeudi : 8 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30

